



Belmont-sur-Lausanne

Enquête 12/23

Avis d'enquête

Conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 1^{er} septembre 2018, de la Loi forestière du 8 mai 2012, de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 et à l'art. 20 de la loi sur le Registre foncier du 9 octobre 2012, la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne soumet à l'enquête publique du 3 juin au 2 juillet 2023 :

- **le plan d'affectation communal et son règlement**
- **la délimitation de l'aire forestière**
- **l'échange de 123 m² de la parcelle n° 274 au DP 63 et de 123 m² du DP 49 à la parcelle n° 274**
- **le transfert de 26 m² de la parcelle n° 447 au DP 103**
- **le transfert de 13 m² de la parcelle n° 597 au DP 17**

et met en consultation durant le même délai

- **le rapport justificatif d'aménagement selon l'article 47 OAT.**

Le dossier peut être consulté au Bureau technique, de 07h30 à 12h00 du lundi au vendredi ainsi que le mercredi de 13h30 à 17h00 où il est déposé du 3 juin au 2 juillet 2023 ou sur le site Internet communal www.belmont.ch

Chaque opposition doit clairement préciser l'objet spécifique auquel il se rapporte (règlement, plan, lisière forestière, échange de terrain, plan de limite des constructions, etc.).

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être notifiées par écrit, sur la feuille d'enquête ou postées à la Municipalité durant le délai d'enquête, le cachet postal faisant foi.

La Municipalité

Le dossier est consultable à partir du 1^{er} jour ouvrable après le début de l'enquête, pendant les horaires d'ouverture des bureaux de l'administration communale ou sur rendez-vous pris au 021 721 17 29.